

Décrets et ordonnances de l'Archidiocèse de Rimouski
Mise à jour pour l'année 2012

PRÉSENTATION

Vous trouverez ci-joint la documentation nécessaire à la mise à jour des *Décrets et ordonnances* pour 2012. Vous devez remplacer les pages périmées par celles qui vous sont fournies dans cet envoi. Veuillez noter que les pages modifiées comportent en bas, à gauche, une date en plus petits caractères (par exemple : 08-11-2011) indiquant le jour de leur publication. Voici en quoi consistent les principaux changements :

- Précision sur l'heure des mariages le samedi (commentaire) : page B2-2 et B2-6.
- Mise à jour du décret 8/96 sur le traitement des prêtres (salaires) : pages C1-1 et C1-9.
- Mise à jour du décret 5/06 sur le traitement des agents et animateurs de pastorale (échelons des salaires) : pages C2-9 et C2-10.
- Modification du décret 1/98 sur la prise de possession canonique d'une paroisse par un curé; on y a retiré les expressions "président ou vice-président de zone", car les zones ont été remplacées par les régions pastorales : page E1-1.
- Modification du décret 2/98 sur la profession de foi et le serment de bonne administration; on y a également retiré les expressions "président ou vice-président de zone"; on y a aussi ajouté, en annexe, un modèle de formulaire facultatif pour le serment de bonne administration d'un marguillier : pages E1-2 à E1-6.
- Modification du décret 1/92 sur le prix de la Reconnaissance diocésaine; on y remplacé le mot "zones" par "régions pastorales" et "secteurs paroissiaux" : pages E2-1 et E2-2.
- Mise à jour du décret 4/06 sur la gestion et la prévention des abus sexuels commis sur des personnes mineures : pages E6-1 à E6-3.
- En annexe au décret 4/06, publication du nouveau *Code d'éthique des adultes en situation d'autorité envers les personnes mineures dans le cadre des activités de l'Église* : pages E6-4 à E6-8.
- Mise à jour de la table des matières, pages I à III, et de l'index alphabétique, pages G1-1 à G1-4, pour tenir compte des modifications récentes.

Pour toute question relative aux décrets, à cette mise à jour en particulier ou au droit en général, n'hésitez pas à me contacter: le mardi à la chancellerie (418-723-3320, poste 111) et les autres jours de la semaine directement à Sainte-Françoise (418-851-1116).

Yves-Marie Mélançon, v.é.
Chancelier

Le 15 novembre 2011